

# LA GAZETTE DE LYON

## UNION NATIONALE

PARAISANT TOUS LES JOURS.

Religion et Patrie.

La GAZETTE DE LYON.—UNION NATIONALE, paraît tous les jours. — On s'abonne à Lyon, chez GUYOT FRÈRES, Hôtel de la Manécanterie, rue de l'Archevêché, 2, et rue Mercière, 59.—L'ABONNEMENT est pour Lyon et le département du Rhône, de 52 fr. par an; 16 fr. pour six mois; 8 fr. pour trois mois. Un fr. de plus par trimestre pour les autres départements. — Le prix des INSERTIONS est de 25 centimes la ligne.

LYON, LE 31 JUILLET.

Correspondance particulière de la GAZETTE DE LYON  
Paris, 29 juillet 1849.

En vous annonçant hier que la prorogation aurait contre elle une minorité qui dépasserait 200 voix, j'avais bien jugé les dispositions de l'Assemblée, puisque cette minorité s'est trouvée de 258 voix. Enfin, la mesure est votée, les représentants vont retourner dans leurs provinces; c'est à elles qu'il appartient de manifester avec énergie leurs pensées, leurs vœux, pour qu'à son retour l'Assemblée reprenne plus d'initiative et de vigueur. La discussion a offert quelques incidents curieux à noter. Quand M. Emmanuel Arago est venu parler des projets de coups d'Etat, des membres de la Montagne ont crié: *Laissez-les faire, nous sommes en mesure!* M. Dufaure ayant déclaré, avec beaucoup de chaleur, que tout changement à la Constitution, hors des formes et des délais qu'elle a fixés, serait une révolution nouvelle, la Montagne, cette fois, a beaucoup applaudi M. Dufaure, et la majorité est restée froide et silencieuse.

Vous trouverez, dans les discours qui ont été prononcés, la confirmation de tous ces projets que je vous avais fait connaître. La discussion, loin de les dissiper, va les propager et familiariser la pensée publique avec ces éventualités. Voilà ce que c'est que d'improviser des formes de gouvernement et des constitutions qui n'ont pas leurs racines dans les traditions nationales, dans le mouvement régulier et universel des idées, dans les mœurs; tout le monde croit facile de renverser cet édifice de carton, personne ne croit à sa durée.

S'il existe un malaise général, si de grandes souffrances pèsent sur toutes les classes de la société, l'imagination cherchera encore des remèdes dans de nouveaux changements, et c'est ainsi qu'une société se trouve toujours à la merci des coups de main, selon M. Ledru-Rollin, ou des coups de tête, selon M. Emmanuel Arago. Ceux-ci proposent une présidence de dix années; d'autres, une présidence à vie; ceux-là vont droit à l'empire. Il y a bien d'autres idées: des gens rêvent de marier M. Louis-Napoléon Bonaparte avec la duchesse d'Orléans, en faisant adopter le comte de Paris par le président de la République; bien entendu M. Louis Bonaparte et M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans s'engageraient à ne pas avoir d'enfants. Enfin, pour un grand nombre, le président de la République n'est que le lieutenant-général du royaume, en attendant l'avènement du roi futur.

Telles sont toutes les idées qui traversent les esprits, qui sont plus ou moins sérieusement ac-

FEUILLETON DE LA GAZETTE DE LYON-UNION NATIONALE

### TESTAMENT DE PIERRE-LE-GRAND.

Voici un document qu'on ne lira pas sans le plus grand intérêt. C'est le testament de Pierre-le-Grand, tel qu'il fut envoyé par l'ambassadeur de France à Louis XIV, et tel qu'il se trouve dans les archives du ministère des affaires étrangères.

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, nous, Pierre I<sup>er</sup>, etc., à tous nos descendants et successeurs au trône et gouvernement de la nation russe.

« Le grand Dieu de qui nous tenons notre existence et notre couronne, nous ayant éclairé de ses lumières et soutenu de son divin appui, me permet de regarder le peuple russe comme appelé dans l'avenir à la domination générale de l'Europe. Je fonde cette pensée sur ce que les nations européennes sont arrivées, pour la plupart, à un état de vieillesse voisin de la caducité, ou qu'elles y marchent à grand pas, il s'ensuit donc qu'elles doivent être facilement et indubitablement conquises par un peuple jeune et neuf, quand ce dernier aura atteint toute sa force et toute sa croissance. Je regarde l'invasion des pays de l'Occident et de l'Orient dans le Nord, comme un mouvement périodique arrêté dans les desseins de la Providence, qui a ainsi régénéré le peuple romain par l'invasion des barbares. Ces émigrations des hommes polaires sont comme le flux du Nil qui, à certaines époques, vient engraisser de son limon les terres amaigries de l'Égypte. J'ai trouvé la Russie rivière, je la laisse fleuve; mes successeurs en feront une grande mer, destinée à fertiliser l'Europe appauvrie, et ses flots déborderont malgré toutes les digues que des mains affaiblies pourront

ceptées, plus ou moins prêtes à être mises à exécution.

Vous savez que je ne vous transmets pas légèrement des nouvelles de cette gravité, si elles n'ont pas un fondement véritable; soyez assuré que toutes ces diverses pensées préoccupent les personnages les plus influents. Il n'y a que les républicains qui affecteront de s'en étonner et de s'en indigner. La France ne songeait même pas à la République; une poignée de conspirateurs et d'aventuriers ont mis à la France le pistolet sur la gorge, le 24 février, et l'ont forcée de subir la République; ce gouvernement n'a fait qu'aggraver les douleurs de la France, elle est à la recherche de ses moyens de guérison et de salut, et, comme l'a dit M. Odilon Barrot, son imagination travaille. Il y a pour tous ces projets un élément de succès, c'est l'extrême lassitude du peuple. A Paris, si vous exceptez les chefs des clubs, la masse du peuple est très dégoûtée de prendre part à toute nouvelle tentative d'insurrection; il est abattu par ses échecs de juin 1848 et 1849, par dix-huit mois de misère; il aspire au repos et au travail, à tout prix, par tous les moyens.

Voici quelques jours, comme on répandait le bruit d'un complot révolutionnaire, les familles des transportés se sont rendues à la Préfecture de police, afin de donner l'assurance que la grande majorité de la population était étrangère à ces nouveaux complots; tous ces pauvres gens craignent de voir prolonger la captivité de leurs pères, maris, fils, frères! Il faut dire que cet état moral du peuple, à Paris, tient aussi beaucoup à la suppression de ces journaux dont la lecture exaltait chaque jour son imagination et la provoquait aux pensées de désordre. Quand ces journaux vont reparaitre, malgré la nouvelle loi de la presse, le peuple retrouvera une cause d'agitation. Toutefois, l'expérience, la misère, la désertion et la fuite des chefs de la démagogie paraissent avoir éclairé une partie considérable des classes ouvrières. Elles ne veulent plus servir de chair à canon pour l'émeute. Après ceux qui ont exploité l'agitation du peuple, viendront ceux qui exploiteront son inertie et sa lassitude!

Paris, 29 juillet 1849.

### Corde de la Bourse. (Dimanche, 29 juillet.)

Il ne s'est fait que très peu d'affaires aujourd'hui dimanche à la petite bourse du passage de l'Opéra. Le 5 0/0 a été traité de 87 85 à 87 90. Hier soir, il avait été fait à 87 80. Faute de spéculation et de spéculation urs, la déclaration faite hier à la chambre par M. le ministre des finances, qu'il présenterait le budget des dépenses

leur opposer, si mes descendants savent en diriger le cours. C'est pourquoi je leur laisse les enseignements suivants, je les recommande à leur attention et à leur observation constante:

« I. Entretenir la nation russe dans un état de guerre continuelle, pour tenir le soldat aguerri et toujours en haleine; ne le laisser reposer que pour améliorer les finances de l'Etat, refaire les armées, choisir les moments opportuns pour l'attaque. Faire ainsi servir la paix à la guerre, et la guerre à la paix, dans l'intérêt de l'agrandissement et la prospérité croissante de la Russie.

« II. Appeler par tous les moyens possibles, de chez les peuples instruits de l'Europe, des capitaines pendant la guerre et des savants pendant la paix, pour faire profiter la nation russe des avantages des autres pays, sans lui faire rien perdre de ses propres.

« III. Prendre part en toute occasion aux affaires et démêlés quelconques de l'Europe, et surtout à ceux de l'Allemagne qui, plus rapprochée, intéresse plus directement.

« IV. Diviser la Pologne en y entretenant le trouble et des jalousies continuelles; gagner les puissances à prix d'or; influencer les Diètes, les corrompre, afin d'avoir action sur les élections des rois; y faire nommer ses partisans, les protéger, y faire entrer les troupes moscovites, et y séjourner jusqu'à l'occasion d'y demeurer tout-à-fait. Si les puissances voisines opposent des difficultés, les apaiser momentanément en morcelant le pays, jusqu'à ce qu'on puisse reprendre ce qui aura été donné.

« V. Prendre le plus qu'on pourra à la Suède, et savoir se faire attaquer par elle pour avoir prétexte de la subjuguier. Pour cela, l'isoler du Danemark et le Danemark de la Suède, et entretenir avec soin leurs rivalités.

« VI. Prendre toujours les épouses des princes russes parmi les princesses d'Allemagne, pour multiplier

ordinaires en équilibre avec les recettes, n'a pas produit sur les fonds le bon effet qu'on en aurait dû attendre.

### On mande de Paris, dit le Times:

« Il existe de la froideur entre les cabinets de Paris et de Vienne à l'occasion de la rudesse avec laquelle l'Autriche traite le Piémont. Il paraîtrait que le gouvernement français ne veut pas que le Piémont soit écrasé, et une signification sans ce sens a été faite au ministre autrichien, à Paris.

On lit dans une correspondance de Paris, à la date du 28 juillet:

« Il paraît que les puissances veulent poursuivre le principe révolutionnaire dans sa source et l'extirper jusque dans ses repaires les plus cachés.

« On s'en souvient, ce n'est pas de Paris qu'est parti le signal de la révolution de Juillet et de tous les mouvements qui ont agité l'Autriche, la Prusse et l'Europe entière. Le signal, à vrai dire, a été donné par la Suisse.

« Ce sont les pillards de Lucerne, les assassins de Leu et tous les adversaires du Sonderbund qui ont commencé cette guerre de la démagogie que M. Ledru-Rollin et M. Baune saluaient de leurs toasts dans ce fameux banquet de Dijon, qui a précédé de quelques jours à peine la révolution de Février.

« Depuis ce moment, la Suisse n'a pas cessé d'être le refuge et le rendez-vous de tous les agitateurs de l'Europe. Mais les cabinets d'Autriche et de Prusse qui déjà avant Février avaient annoncé l'intention de faire rentrer, même par la force, la Confédération helvétique dans les traités de 1815, ont dû, plus que jamais, tenir à mettre un terme à cette cause de perturbation européenne.

« C'est de Berne, de Bâle et de Neuchâtel que sont partis tous les meneurs qu'on a vus sur le Rhin. C'est dans les montagnes suisses que se sont retirés tous les professeurs de la barricade qui ont porté le fer et le feu, la dévastation et la mort à Gènes, à Rome, à Livourne, à Stuttgart, à Carlsruhe, à Berlin et à Vienne. Eh bien! en ce moment, le roi de Prusse paraît vouloir profiter de ses avantages; et à peine la citadelle de Rastadt s'est-elle rendue, qu'un ultimatum est adressé au Vorort pour le sommer de rendre les armes et tout ce que les réfugiés ont emporté avec eux.

« A cette sommation, la Suisse répond par une levée de 25,000 hommes qui portera à plus de cent mille hommes l'armée commandée par le général Dufour.

les alliances de famille, rapprocher les intérêts, et unir d'elle-même l'Allemagne à notre cause en y multipliant notre influence.

« VII. Rechercher de préférence l'alliance de l'Angleterre pour le commerce, comme étant la puissance qui a le plus besoin de nous pour sa marine, et qui peut être la plus utile au développement de la nôtre. Echanger nos bois et autres productions contre son or, et établir entre ses marchands, ses matelots et les nôtres des rapports continuels, qui formeront ceux de notre pays à la navigation et au commerce.

« VIII. S'étendre sans relâche vers le Nord, le long de la Baltique, ainsi que vers le Sud, le long de la mer Noire.

« IX. Approcher le plus possible de Constantinople et des Indes. Celui qui y régnera sera le vrai souverain du monde. En conséquence, susciter des guerres continuelles, tantôt à la Turquie, tantôt à la Perse; établir des chantiers sur la mer Noire; s'emparer peu à peu de cette mer, ainsi que de la Baltique, ce qui est un double point nécessaire à la réussite du projet; hâter la décadence de la Perse; pénétrer jusqu'au golfe Persique; rétablir, si c'est possible, par la Syrie, l'ancien commerce du Levant, et avancer jusqu'aux Indes par des entrepôts du monde. Une fois là, on pourra se passer de l'or de l'Angleterre.

« X. Rechercher et entretenir avec soin l'alliance de l'Autriche; appuyer en apparence ses idées de royaume futur sur l'Allemagne, et exciter contre elle, par dessous main, la jalousie des princes. Tâcher de faire réclamer des secours de la Russie par les uns ou par les autres, et exercer sur le pays une espèce de protection qui prépare la domination future.

« XI. Intéresser la maison d'Autriche à chasser le Turc de l'Europe, et neutraliser ses jalousies lors de la conquête de Constantinople, soit en lui suscitant une guerre avec les anciens Etats de l'Europe, soit en lui donnant une portion de la conquête, qu'on lui re-

« On le voit, l'épée est tirée, et sans doute la démarche du prince de Prusse n'est pas un acte isolé; quand l'Autriche et la Russie en auront fini avec la Hongrie, il est évident qu'elles voudront cerner la Suisse et la faire rentrer dans les conditions primitives de son indépendance et de sa neutralité.

« Que fera le cabinet français? C'est là une question délicate, épineuse et qui touche de bien près à l'intégrité de nos frontières. L'avenir recèle plus d'un mystère; mais à parler franchement nous ne croyons pas que la France ait rien à craindre d'une croisade dont le but serait de poursuivre la démagogie à laquelle, pour son compte, elle paraît bien résolue à donner la chasse.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction publique a clos la discussion générale et passé à celle des articles. Elle n'a pas admis, comme le projet, que la commission permanente se composerait de huit membres tirés du corps universitaire et laïque; elle a décidé que le nombre serait porté à neuf membres, parmi lesquels il y aurait trois prêtres catholiques et un pasteur protestant. Il a été décidé aussi que le conseiller d'Etat, membre de cette section, ne serait pas nommé par le ministre, ainsi que le prescrivait le projet, mais qu'il serait nommé par ses collègues, ainsi que cela se pratique pour les membres de l'Institut et pour ceux de la cour de cassation. Il a été résolu ensuite que les membres de la section permanente ne pourraient être révoqués qu'en conseil des ministres; mais la majorité de la commission a refusé d'admettre, comme le proposait un de ses membres, que la loi fixât les cas de révocation.

A l'égard de l'article 4, le dernier qui a été discuté hier par la commission, il a été proposé que le conseil n'eût pas besoin de la convocation du ministre pour s'assembler, et qu'il eût la faculté de se réunir spontanément.

Rien n'a encore été décidé sur cette proposition. Le débat a également porté sur les attributions du conseil supérieur. Quoiqu'il n'y ait eu sur ce point aucune solution, on semblerait incliner à séparer les attributions du conseil en deux grandes classes, les attributions administratives et les attributions contentieuses. En matière administrative, le ministre ne pourrait statuer qu'en conseil; en matière contentieuse, au contraire, le conseil statuerait seul et dans son indépendance absolue.



prendra plus tard.

« XII. S'attacher à réunir autour de soi tous les Grecs dissidents ou schismatiques qui sont répandus soit dans la Hongrie, soit dans la Turquie, soit dans le midi de la Pologne; se faire leur centre, leur appui, et établir d'avance une prédominance universelle par une sorte d'autocratie et de suprématie sacerdotale: ce seront autant d'amis qu'on aura chez chacun de ses ennemis.

« XIII. La Suède démembrée, la Perse vaincue, la Pologne subjuguée, la Turquie conquise, nos armées réunies, la mer Noire et la Baltique gardées par nos vaisseaux, il faut d'abord proposer séparément et très secrètement, d'abord à la cour de Versailles, puis à celle de Vienne, de partager avec elles l'empire de l'univers. Si l'une des deux accepte, ce qui est inmanquable, en flattant leur ambition et leur amour-propre, se servir d'elle pour écraser l'autre; puis écraser à son tour celle qui demeurera, en engageant avec elle une lutte qui ne saurait être douteuse, la Russie possédant déjà en propre tout l'Orient et une grande partie de l'Europe.

« XIV. Si, ce qui n'est point probable, chacune d'elle refusait l'offre de la Russie, il faudrait savoir leur susciter des querelles et les faire s'épuiser l'une par l'autre. Alors, profitant d'un moment décisif, la Russie ferait fondre ses troupes rassemblées d'avance sur l'Allemagne, en même temps que deux flottes considérables partiraient, l'une de la mer d'Azof, et l'autre du port d'Archangel, chargées de hordes asiatiques, sous le convoi des flottes armées de la mer Noire et de la mer Baltique. S'avançant par la Méditerranée et par l'Océan, elles inonderaient la France d'un côté, tandis que l'Allemagne le serait de l'autre, et ces deux contrées vaincues, le reste de l'Europe passerait facilement et sans coup férir sous le joug.

« Ainsi peut et doit être subjuguée l'Europe! »

**Chronique du jour.**

Paris, 29 juillet 1849.

Le préfet de l'Ariège, nouvellement nommé, vient de mourir.

— Il a été décidé, assure-t-on, que la fête d'inauguration de la première section du chemin de fer de Paris à Lyon aura lieu à Sens, et cette cérémonie paraît avoir été fixée définitivement au 26 août. Le président de la république, qui y assisterait, ferait une distribution de drapeaux aux gardes nationales, et les passerait en revue.

— La semaine dernière, une locomotive et son tender, partis de Dijon avec un simple wagon à sable, dans lequel l'ingénieur, M. Parandier, avait pris place avec quelques personnes, sont arrivés à Beaune à midi. Tout fait espérer que du 15 au 20 du mois d'août, la circulation sera établie sur cette partie de la ligne de Lyon.

— La commission chargée de donner son avis sur la prise en considération de la proposition de M. Randot, relative à l'organisation communale et départementale, a fait faire son rapport par M. Levasseur.

M. Randot, dit-il, a soumis à l'Assemblée une proposition sur l'organisation communale, cantonale et départementale. C'est une pensée de décentralisation administrative qui domine ce projet. Donner aux citoyens la plus large part dans la gestion des affaires locales, accélérer l'exécution de ces affaires, faire contrôler, dans une juste mesure, la commune par le canton, le canton par le département; créer au chef-lieu du département un délégué du conseil général pour l'exécution de ses délibérations, et une haute commission pour certaines attributions déterminées; enlever ainsi au pouvoir central le fardeau administratif qui le surcharge, sans atténuer son action politique, sans porter atteinte au principe d'unité qui fait la base de notre gouvernement; tel est le problème qu'a voulu résoudre l'auteur de la proposition. Pour l'apprécier complètement, il faudrait la reproduire tout entière et la discuter à fond. Notre mission ne va pas jusque là, puisque nous n'avons qu'à examiner si la proposition est sérieuse et digne de l'attention de l'Assemblée.

Nous nous bornerons donc à en extraire les dispositions essentielles, et à donner un aperçu de son ensemble.

Votre commission n'entend ni repousser, ni admettre le système de M. Randot, seulement elle le croit digne d'une sérieuse attention.

C'est à ce titre qu'elle vous propose de le prendre en considération et de le soumettre, conformément à l'art. 75 de la Constitution, à l'avis du conseil d'état, qui déjà est saisi de la question d'organisation de l'administration intérieure.

**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.**

Suite et fin de la séance du 28 juillet 1849.

L'Assemblée, après avoir entendu M. le ministre de l'intérieur et M. Bac, adopte par 308 voix contre 258, l'art. 4er du projet relatif à la prorogation. En réponse à M. Desmousseaux de Givré, M. le ministre des finances donne des explications sur l'état de nos finances et annonce qu'il déposera le budget à la fin de la semaine au plus tard.

M. Baudot propose une nouvelle rédaction de l'art. 2.

Elle est adoptée.

Elle est ainsi conçue :

« Pendant cet intervalle, la commission de finances continuera l'examen de la loi des recettes et dépenses pour l'exercice 1850. »

Adoption de l'art. 5 ainsi conçu :

« Avant ladite époque du 15 août, la commission de 25 membres dont il est question à l'art. 52 de la constitution sera nommée en séance publique au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. »

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble de la résolution.

Pendant l'opération du scrutin, M. Dufaure monte à la tribune.

M. Dufaure. Je dépose sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi tendant à déterminer, conformément à l'art. 106 de la Constitution, les cas dans lesquels l'état de siège pourra être déclaré, et à régler les formes et les effets de cette mesure. J'ajoute que je demande l'urgence de la loi.

M. le président. Je mets aux voix la prise en considération de la demande d'urgence. (Violent tumulte.)

Voix à gauche. On ne peut pas voter au milieu du scrutin!

Autres voix. Il faut lire le projet de loi! On ne peut pas voter l'urgence sans avoir entendu le projet! (Violente agitation.)

M. le président fait des efforts inutiles pour rétablir le calme et consulter l'Assemblée. On continue, à gauche, de réclamer la lecture de la loi.

M. Dufaure, ministre de l'intérieur, monte à la tribune et donne lecture du texte de la loi.

En voici les principales dispositions :

L'état de siège est déclaré en cas de guerre ou d'insurrection.

L'Assemblée nationale seule peut le déclarer.

Si l'Assemblée nationale est prorogée, le président de la République, sur l'avis du conseil, peut déclarer l'état de siège, mais il doit aussitôt en informer la commission des vingt-cinq ou convoquer l'Assemblée, et la prorogation cesse de plein droit si l'état de siège frappe Paris. Par l'effet de l'état de siège les pouvoirs de l'autorité civile passent à l'état militaire.

Les tribunaux militaires peuvent être saisis des délits contre la sécurité publique et l'état. Toutefois, le jury continue à connaître des délits de presse.

Les perquisitions domiciliaires, l'éloignement des repris de justice et des étrangers, la remise des armes et munitions, et l'interdiction des réunions réputées dangereuses sont des suites nécessaires de l'état de siège.

L'Assemblée nationale pourra seule lever l'état de siège.

Même après cette levée, les tribunaux militaires retiendront les causes qui leur auront été déférées.

M. le président met aux voix la demande d'urgence.

Un membre, à l'extrême gauche, au moment du vote. Allez! Oup! (Vives rumeurs.)

M. le président. La plus grande punition serait de publier au *Moniteur* le nom du membre qui s'est permis une exclamation aussi grossière par le fonds que par la forme. (Très bien! très bien!) Elle accuse un manque complet d'éducation.

M. les secrétaires reprennent l'opération du dépouillement du scrutin.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	541
Majorité,	272
Pour l'adoption,	294
Contre,	247

En conséquence, l'Assemblée a adopté la prorogation.

La séance est levée.

**Actes officiels.**

Paris, 29 juillet 1849.

Par décret du président de la République, en date du 28 juillet, M. de Tracy, ministre de la marine et des colonies, est chargé, par intérim, des fonctions du ministre de la guerre pendant l'absence du général Rullière; en l'absence de M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, M. Dufaure, ministre de l'intérieur, est chargé, par intérim, des fonctions de l'instruction publique; en l'absence de M. Lacrosse, ministre des travaux publics, M. Dufaure, ministre de l'intérieur, est chargé, par intérim, des fonctions de ministre des travaux publics.

**Etablissements de bienfaisance en France.**

Dans la discussion qui a eu lieu hier sur le projet de loi tendant à accorder au ministre de l'intérieur un crédit extraordinaire pour secours aux établissements de bienfaisance, M. de Mortemart, représentant de la Seine-Inférieure, répondant aux clameurs des socialistes, qui s'affichent comme les seuls bienfaiteurs du genre humain et reprochent à leurs adversaires de n'avoir ni entrailles ni sollicitude pour les pauvres, a fait un exposé de tout ce que la charité a pu fonder en France.

Nous croyons devoir reproduire textuellement cette partie du discours de l'honorable membre :

Vous avez 1385 hospices dont les revenus s'élèvent à 185 millions;

Vous avez 7,599 bureaux de bienfaisance qui possèdent 13 millions de revenus;

144 dépôts d'enfants trouvés;

37 asiles publics pour les aliénés indigents;

25 hospices pour les indigents;

11 asiles privés pour les indigents;

1 maison de santé pour les aliénés à Charenton.

Enfin il y a plus de 90 millions de fondations officielles; je ne vous parle pas ici de ce que fait la charité officielle.

Voilà encore une nomenclature; je ne puis pas dire qu'elle soit trop longue à lire à l'Assemblée, car je crois qu'elle ne se plaindra jamais qu'il y ait un trop grand nombre d'institutions philanthropiques. Mais, seulement à Paris, vous avez :

La société de charité maternelle, qui a pour but d'assister les pauvres femmes en couche; elle peut disposer, à Paris d'une somme annuelle de 97,264 fr., avec laquelle elle a secouru 930 mères de familles;

L'association des mères de familles, qui donne des secours à domicile pour le soulagement des femmes malheureuses enceintes...

Je ne voudrais pas abuser des moments de l'Assemblée... (Lisez! lisez!)

La société médicale d'accouchement;

La société de Saint-Vincent-de-Paul, dont les ramifications s'étendent sur toute la France, et qui secourt à Paris 3 à 4,000 familles et patronne plus de 4,500 enfants;

L'établissement de St-Nicolas, qui élève plus de 700 enfants;

L'asile Fénelon;

La société des Amis de l'Enfance;

L'Œuvre des apprentis et jeunes ouvriers;

L'Œuvre de St-Jean;

La Société pour le placement en apprentissage des jeunes orphelins;

L'Association des fabricants et artisans pour l'adoption des orphelins des deux sexes;

L'Œuvre des catéchismes et des paroisses;

La Société d'adoption pour la colonisation des enfants trouvés et abandonnés, qui compte déjà plus de 400 enfants, qui, déjà, avec les ressources de la charité privée, avait plus de 32,000 f. de recettes;

L'Œuvre des jeunes savoyards et auvergnats;

La Colonie agricole de Meltray;

La Société de patronage des jeunes libérés;

L'Association des jeunes économes;

L'Association de Sainte-Anne;

La maison des enfants délaissés;

La Société pour le placement en apprentissage des jeunes orphelins;

L'établissement de Saint-Louis;

L'Atelier de Mme Chauvin;

La maison de refuge des sourdes-muettes;

Les Crèches;

L'Œuvre des pauvres malades, qui ne se fait pas avec la bourse, ce sont les dames elles-mêmes qui vont visiter les malades et leur porter les consolations et les secours.

La Société de St-François-Régis, qui s'occupe du mariage, car on ne s'occupe pas seulement du physique, on s'occupe aussi du moral, et c'est rendre service à des familles que de légitimer leur union;

L'Asile du cœur de Marie;

La Société de la miséricorde;

L'Asile de la Providence;

L'Œuvre des prisonniers pour dettes;

La Société de patronage pour filles et femmes détenues et libérées;

La Société philanthropique;

Les oratoires de St-Louis, de Vaugirard et de Sainte-Anne;

La Société de patronage pour les prévenus acquittés;

L'infirmerie de Marie-Thérèse;

La Société de patronage pour les aveugles;

La Société pour le renvoi dans leurs familles des jeunes filles sans place et des femmes délaissées;

La maison des diaconesses;

Le comité consistorial israélite de secours et d'encouragement;

La Société israélite des Amis du travail;

La Société des Amis des pauvres;

La Société en faveur des pauvres vieillards;

La Société de patronage pour les aliénés convalescents;

L'Asile ouvroir de Gérando, fondé en 1839, et destiné à recevoir les jeunes filles victimes d'une première faute, et que leur état d'abandon, à leur sortie des hôpitaux, exposait à tous les dangers.

Voilà en abrégé ce qui se fait à Paris, et je sais que chacun de mes collègues de province pourrait venir probablement faire un tableau analogue.

Maintenant, que le socialisme apporte un tableau pareil, analogue (interruption à gauche); je vous cite des faits, j'en demande de semblables. On comparera, on jugera, et on verra de quel côté sont les vrais amis du peuple, que nous représentons tous ici au même titre, ne l'oubliez pas.

Vous pouvez faire plus encore pour les pauvres que de voter un crédit de 500,000 fr., c'est d'assurer la sécurité dont tout le monde a besoin, et comme cela vous assurerez aussi l'existence de la République.

Pour l'assurer, le seul moyen, c'est d'assurer le respect à la loi.

Une voix. Ce n'est pas la question!

M. de Mortemart. C'est la question, parce que je crois que c'est la sécurité qui sera la base la plus solide de la République. Vous devez donc désirer autant que moi cette sécurité, vous qui avez fait avec la République un mariage d'inclination; nous, nous ne l'avons fait que de convenance (rires approbatifs); à moins que vous ne vouliez prouver une fois de plus que la raison conseille mieux que la passion. (Nouveaux rires approbatifs.)

On lit dans une lettre adressée de Londres à l'Assemblée nationale :

Nous savons parfaitement ici que la cour de Turin doit accepter l'ultimatum de l'Autriche. Le roi pourrait-il faire autrement? Quelle résistance opposer aux forces d'une puissance qui a mis son pied de guerre au-delà de toute proportion? Depuis un mois, le cabinet de Vienne a pris toutes les positions militaires les plus formidables, jusqu'à ce point de s'emparer même de tous les défilés du Saint-Gothard, menaces à la fois contre la Suisse et le Piémont.

Vous connaissez seulement sous le rapport pécuniaire les conditions de l'ultimatum autrichien; à Londres, on sait bien au-delà; lorsque les puissances traitent entre elles, il n'y a de publicité que pour les clauses qu'on veut faire connaître à tous; presque toujours des articles secrets accompagnent l'acte public. Or, ces articles, assure-t-on, les voici : « Alliance offensive et défensive entre l'Autriche et le roi de Sardaigne. En cas de guerre, garnison commune, non seulement à Alexandrie, mais encore à Asti, Coni, et au Pas-de-Suze; Gènes même, en ce cas, recevra garnison autrichienne. » Une autre clause porte, dit-on l'engagement de détruire l'esprit révolutionnaire, même dans les institutions représentatives.

**Nouvelles de la Hongrie.**

Nous lisons dans la Gazette de Cologne :

« La réunion des armées russes et autrichiennes, obtenue après de longues opérations, est aujourd'hui sans objet. Paskiewitch doit poursuivre Gergely dans le nord-est; Haynau est appelé vers le midi, au secours du ban. »

« Les journaux de Vienne ne peuvent plus le dissimuler, Gergely leur a, comme ils disent, glissé dans les doigts. Il est sorti de l'attaque de Comorn, où l'on croyait bel et bien le tenir, et il traverse hardiment les montagnes de la Hongrie septentrionale pour gagner la Theiss et se réunir à Bem. Paskiewitch le suit avec le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> corps d'armée; il a renvoyé le 4<sup>e</sup> à Miscoz pour l'empêcher de pénétrer dans le sud. »

« Le 19 juillet le général hongrois était attendu à Losacz. »

« La déroute du ban dans le midi est enfin reconnue, même par les journaux de Vienne. Rien n'est plus intéressant à voir que la façon dont ils cherchent à rendre compte de cette nouvelle désagréable. S'il faut en croire le *Lloyd*, les troupes se sont battues en méprisant la mort; un bataillon de Piret, un bataillon de Likans, les chasseurs et les cuirassiers ont beaucoup souffert. Les pertes du vainqueur, ajoute-t-il, sont beaucoup plus considérables que les nôtres. »

« Bem, après avoir passé, le 13 juillet, la Theiss, a fait avancer deux brigades vers le canal de François, et lorsque son Excellence le ban a marché le 14 à leur rencontre avec 13 et 14,000 hommes, l'ennemi s'est jeté sur lui avec 40,000 Hongrois. Les efforts les plus héroïques et la présence du ban ont seuls pu sauver son corps d'armée. Mais la position au canal de François n'était pas tenable contre une supériorité de forces

aussi écrasantes, et la stratégie ordonnait de concentrer l'armée sur la pointe méridionale du district des Tschakistes, afin de conserver les clés de la Backa. »

« Bref le ban a fui et fort loin, car nous le retrouvons avec son quartier général à Ruma, au delà du Danube. Les Magyars ont été reçus avec enthousiasme à Zombor. L'armée autrichienne paraît détruite, elle devra probablement se retirer jusqu'à Esseg. Haynau arrive à son secours. Avant de quitter Pesth, il a fait publier la proclamation suivante :

« Habitants de Bude-Pesth !

« Après plusieurs victoires les troupes impériales, combattant pour une juste cause, ont remportées sur les rebelles, elles sont rentrées dans votre ville. Les couleurs autrichiennes flottent de nouveau sur vos clochers. Mais nos sentiments ne sont plus ceux qui nous animaient lorsque nous vous avons récemment quittés, etc. »

« Sera mis à mort, sans exception de naissance ni de sexe, sous bref délai, et à l'endroit où il aura commis son crime, celui qui par des paroles, actes ou port d'insignes révolutionnaires, oserait soutenir la cause des trahisseurs; celui qui insulterait un de nos soldats ou de nos braves alliés; celui qui aurait des rapports avec les ennemis de la couronne; celui entreprendrait de cacher des armes, etc., etc. »

« Il résulte des bulletins russes qui nous arrivent de la Transylvanie que le pays des Szekler est loin d'être soumis, que Lu ders opère toujours aux environs de Cronstadt, et que Bem doit avoir raison lorsqu'il dit avoir repoussé les Russes de Hezdi-Vasarhely jusqu'à Cronstadt. Nous ne savons ce qu'est devenue la colonne qui devait marcher contre Vasarhely par le défilé d'Oytose. Ludders n'en dit mot, et Bem pourrait bien encore avoir raison, en disant qu'il a repoussé ces troupes jusqu'en Valachie. Grotenhelm est toujours à Bistritz. La prise de Clausenbourg et de Hermanstadt, déjà annoncée trois fois par le *Lloyd* et la *Presse* n'existe que dans l'imagination de ces journaux. »

— On écrit de Vienne, 23 juillet, au même journal :

« Le *Lloyd* et la *Presse* se résignent enfin à annoncer la défaite du ban, et la *Correspondance autrichienne* publie aujourd'hui ce qu'elle ne peut plus dissimuler, Perzel, trois fois anéanti, Vetter, deux fois prisonnier, et Bem, mille fois tué, se sont réunis pour empêcher l'armée du sud d'avancer. L'état des choses doit être bien désespéré, pour que les journaux en parlent avec des réticences, il est vrai, eux qui, depuis la journée de Kopolna jusqu'à celle d'Acz, n'avaient pas avoué une seule défaite. Nous savons par des nouvelles particulières que le ban n'est ni à Tull, ni à Peterwardein, mais qu'il a fui jusqu'à Esseg, si ce n'est plus loin. »

« Les opérations du Danube sont enveloppées de ténèbres, c'est cependant entre ce fleuve et la Theiss qu'un coup décisif devra être porté. L'absence de bulletin éveille des soupçons, et, aussi longtemps qu'il n'en paraîtra pas, la nouvelle donnée par la *Correspondance autrichienne* que Gergely et Dembinski ont été déjà anéantis par Paskiewitch, ne signifie absolument rien. La bourse, qui, au moindre avantage remporté en Hongrie, fait des efforts convulsifs pour monter, n'ajoute pas foi à toutes les victoires de l'Autriche. L'or est monté de 30 p. cent, l'argent de 20 p. cent, et je dois à cette occasion vous faire observer que tous les journaux sans exception portent les cours métalliques à 1 et 1 1/2 p. cent au-dessus du cours réel. »

« Les dépêches télégraphiques officielles ne font également connaître que les offres les plus basses. Le général Schlick est ici depuis avant-hier pour sa convalescence. »

« J'apprends à l'instant même que les Russes ont mis le feu à la ville de Waitzen, parce que les habitants ont pris part au dernier combat. Le désastre est immense et n'a frappé que des innocents, car ceux qui s'étaient battus sont partis avec Gergely. A Pesth, on a délivré 25,000 passeports avant l'entrée des Russes et des Autrichiens. »

O écrit de Carlsruhe, 25 juillet :

« Parmi les prisonniers de Rastadt se trouvent Tiedeman, le commandant; Werner, le dictateur; Van-Biendenfeld, l'ancien major badois; Corvin-Wiersbinzki; le vieux Boning, chef des Suisses; le docteur Welcker, médecin de l'état-major, fils de l'ancien envoyé badois à Francfort; Reiter; Elsenhau, le rédacteur du *Courrier de la Forteresse*, etc.; la fameuse légion suisse et le corps franc polonais sont presque au complet. Des maladies terribles régnent parmi les insurgés. D'ici à demain les conseils de guerre auront déjà jugé et fait exécuter plusieurs des coupables. »

« A Manheim, les querelles entre les Prussiens et les Bavaois se renouvellent sans cesse. »

BAVIÈRE. MUNICH, 22 juillet. — La *Nouvelle Gazette de Munich*, annonce semi-officiellement que la Bavière a refusé d'accéder à l'armistice conclu par la Prusse avec le Danemark.

BERLIN, 26 juillet. — Répondant à un article du *Journal des Débats* qui infère du langage de la presse prussienne que le cabinet de Berlin est partisan du partage du duché de Bade, la *Réforme allemande* déclare que la politique de la Prusse est de servir de bouclier et d'appui aux petits états allemands qu'elle n'a rien de commun avec ceux qui demandent le démembrement du duché de Bade. Ce journal ajoute que la Prusse ne souffrira aucune intervention, de quelque part qu'elle vienne dans les affaires de l'Allemagne. Cette déclaration est formulée et provoquée par l'allusion faite à un congrès européen pour régler la question allemande.

GENÈVE. — On lit dans l'*Observateur de Genève* :

« Le bruit courait hier à Genève que le conseil fédéral demandait 25,000 hommes. Les uns disaient que c'était pour les opposer aux tentatives et à l'invasion de l'étranger, les autres que le conseil fédéral se regardait comme menacé par un parti radical plus avancé qui, à l'aide des réfugiés, ne demanderait pas mieux que d'arriver au pouvoir par les voies légales en usage aujourd'hui.

« Ce qui est certain, c'est que la scission entre les deux partis radicaux devient éclatante et plus profonde que jamais. Le journal la *Suisse*, qui représente le parti radical du conseil fédéral, peignait dans un de ses numéros cette situation sous des couleurs très tranchées.

— Les réfugiés allemands sont arrivés mercredi à Genève par le bateau à vapeur ; de puis le débarcadère jusqu'à la caserne de Chantepoulet, ils ont été conduits tambours en tête ; et le soir on bat la retraite comme lorsque nos contingents sont appelés sous les armes.

Genève a bien bon nombre de réfugiés français, italiens, allemands en ce moment. Et cela en présence de tant de centaines de nos compatriotes que l'Etat est obligé de faire travailler...

— On nous assure que M. Mazzini se trouve depuis plusieurs jours à Genève, logé sous un faux nom à l'hôtel de la Balance.

— Il est arrivé mercredi, tambour battant, encore une trentaine de réfugiés badois.

La population genevoise n'a pu qu'être péniblement surprise en voyant ces réfugiés défilés, tambour battant, comme une troupe reconnue et autorisée à jouir d'un semblable privilège qui ne s'accorde pas toujours, même à des alliés, lorsqu'ils sont autorisés à traverser le territoire d'un pays ami, et dont les citoyens ne peuvent user chez nous sans une autorisation spéciale du département militaire. Mais ce n'est pas tout : le soir on prétend que la retraite badoise a été battue dans la caserne de Chantepoulet. Est-ce donc maintenant M. Struve ou M. Heintz qui commande à Genève ? N'avons-nous plus d'autorité militaire ni de police nationales ? Sommes-nous pays conquis ?

— M. le général Dufour est parti pour Berne, où il était appelé par le conseil fédéral.

— Jeudi, dans l'après-midi, on a publié dans nos rues un arrêté de mise de piquet de notre contingent, en exécution de la circulaire fédérale qui ordonne la mise sur pied de 25,000 hommes.

— On fait un grief à la légation française en Suisse, de ce qu'elle refuse le visa pour la France aux passeports des réfugiés allemands. Il est clair que la légation ne peut accorder ces visa sans y être autorisée. C'est au gouvernement français que nous ferions remonter la responsabilité, si l'autorisation était refusée.

— Le conseil fédéral siégeant à Berne vient de convoquer, dans les termes suivants, l'Assemblée fédérale :

« Tit.

« La concentration d'un nombre assez considérable de troupes aux frontières de la Confédération, le fait de la violation du territoire suisse qui a été commise dans le voisinage de Schaffhouse par des troupes hessoises, les complications qui pourraient surgir de ce conflit, enfin la considération que la Suisse doit se mettre en mesure de faire face aux éventualités, toutes ces circonstances nous ont engagés à ordonner une levée considérable de troupes et à appeler immédiatement au service fédéral trois divisions avec les armes spéciales nécessaires.

« Eu égard à l'arrêté du 30 du mois dernier, autorisant le conseil fédéral à disposer de 5,000 hommes seulement, et à teneur de l'article 90, chiffre de la Constitution fédérale, nous nous trouvons dans le cas de convoquer, sans délai, dans la ville fédérale, et cela pour mercredi premier août prochain, les membres du conseil national et du conseil des Etats.

« En vous invitant à vous trouver pour ledit jour, à neuf heures du matin, au lieu ordinaire de vos séances, nous saisissons cette occasion pour vous assurer de notre parfaite considération. »

FRIBOURG, 28 juillet. — L'Etat de Fribourg a été invité par une estafette, arrivée jeudi dernier, à tenir prêt un bataillon d'infanterie ; c'est

le 39<sup>e</sup>, commandant M. Castella, qui a été choisi. Il doit se réunir dans le chef-lieu aujourd'hui même.

Il arrive dans nos murs, après midi, un bataillon vaudois qui se rend aussi à la frontière.

ARREZZO 24. — Une colonne autrichienne forte de 2,000 hommes arrive à l'instant dans notre ville. Elle marche à la poursuite des bandes de Garibaldi, qui semble se diriger vers Monterchi, c'est-à-dire à l'extrémité des frontières des Etats romains, du côté de la ville de Castello.

L'état major du fameux chef de condottieri se compose de Forbes, Cicernacchio avec ses deux fils, le père Bassi et Marrocchielli.

A la nouvelle de l'arrivée de Garibaldi, la ville d'Arezzo a montré de l'énergie en fermant ses portes à cette bande de brigands. Tous les citoyens avaient pris les armes, et ils les gardèrent pendant quarante-huit heures, contents de garantir l'ordre intérieur de la ville qui n'a pas été troublé un seul instant.

On lit dans le *Statuto* du 24 :

« Les troupes de Garibaldi sont un amalgame de Lombards, de Polonais, de Français et de romains.

« Ce matin 21, Garibaldi et Forbes avec cinq mille hommes ont quitté Torreta pour se rendre à Fojano. Ils ont le projet de se rendre à Arezzo. On attend ici ce soir l'arrière garde forte de 2,000 hommes.

« On a commissionné six mille livres de pain et sept cents rations de fourrage. Ces vivres ont déjà été transportés à Tojano.

« Par ordre de Garibaldi, le cheval du charretier qui avait porté ces rations a été pris. Le paysan avait été muni d'un billet qui désignait la municipalité de Fojano comme devant payer cet objet.

« Au départ de Garibaldi de Torrita, le commandant de la dernière colonne in posa à la ville cent écus, et il arrêta l'archiprêtre Mucciarelli. Cet ecclésiastique n'a obtenu sa liberté qu'en déboursant la somme de cent écus.

« Les officiers de Garibaldi ont fait tous leurs efforts pour faire des prosélytes mais ils n'y ont pu réussir.

« Quoique enceinte de sept mois la femme de Garibaldi, montée sur un léger cheval, suit partout son mari.

Nous recevons, dit le *Messenger du Midi*, d'un de nos amis, sur le naufrage du *Chamois*, qui vient d'avoir lieu au Grau d'Aiguemortes, les intéressants détails qui suivent :

Aiguemortes, 25 juillet. — Hier, entre 2 et 3 heures, un bâtiment de l'Etat, chargé d'un service de police maritime, le *Chamois*, s'est brisé contre la jetée du Grau.

Le *Chamois* venait de quitter Marseille, pour se rendre à Port-Vendres, où il devait séjourner trois mois ; mais ce petit bâtiment, auquel son état de vétusté interdisait la pleine mer, a été surpris, en vue du Grau, par des coups de vent si violents, qu'il s'est trouvé dans l'alternative, ou bien de tenter la haute mer, où il aurait infailliblement péri corps et biens, ou bien de se briser à la côte.

Les pilotes du Grau se sont aussitôt embarqués, malgré l'aspect effrayant des vagues immenses qui inondaient le môle et emplissaient le canal à pleins bords. C'était un spectacle saisissant de voir ce frêle canot, guidé par huit rameurs, monter à la crête des vagues, et le pilote en chef, le drapeau tricolore d'une main, et l'autre appuyée sur le gouvernail, faire des signaux au navire en détresse.

Après une lutte, qui semblait inutile, contre la fureur des vagues, les pilotes parvinrent à lancer au *Chamois* un cordage qui devait le guider vers l'entrée du canal, mais ce lien trop faible se rompit, et le bâtiment, libre de céder à l'impulsion du vent et des flots, vint, avec la rapidité d'une flèche, se briser contre les enrochements du môle. Une fois cette vieille coque de corsaire espagnol engagée dans les roches, il fallut songer au sauvetage des personnes.

Je n'ai pas besoin de vous dire que, malgré la fureur des vagues, qui, à chaque instant, inondaient et balayaient la jetée, malgré les menaces de la nature qui, à chaque coup de mer s'abattait jusque sur le môle, la foule était grande, et qu'au premier rang on distinguait les nombreux baigneurs, hommes, femmes et enfants, avides d'un spectacle inusité pour la plupart d'entre eux.

C'étaient des cris, des pleurs, des bruits, au milieu desquels il était impossible de s'entendre et très-difficile d'exécuter les manœuvres nécessaires au sauvetage des 35 personnes qui étaient à bord. Ce sauvetage eut lieu pourtant, au milieu d'épisodes plus dramatiques les uns que les autres, et que je ne puis vous raconter. Sur l'ordre du capitaine, M. Mansier, qui s'était mis à cheval sur un débris de son pont entr'ouvert, et qui montra jusqu'à la fin la présence d'esprit et le sang-froid d'un marin consommé, on mit d'abord à terre les deux mousses, puis la femme et les deux enfants du capitaine, puis les vingt hommes d'équipage, le second, et enfin, quand il n'y eut plus personne, le capitaine quitta son navire, en se retournant pour le saluer d'un dernier adieu. Le soir et pendant la nuit, la mer acheva de mouler et de réduire en pâte, sur les pointes des enrochements, la vieille carcasse du *Chamois*, et d'en disperser les débris sur toute la plage.

Départements.

NIÈVRE. — Bulletin du choléra dans la Nièvre depuis l'invasion de la maladie.

Château-Chinon (ville), au 22 juillet, 136 cas, 37 décès.

Clamecy (31 communes), id., 553 cas, 341 décès.

Cosne (La Charité), id., 293 cas, 101 décès. Nevers (ville), au 24 juillet, 324 cas, 171 décès.

Point de bulletin officiel de Clamecy.

Il n'en est point parvenu non plus de Château-Chinon, ce qui porte à croire que, dans ce dernier arrondissement, il n'y a pas eu de nouveaux cas.

Il est à remarquer que les nouveaux cas et décès signalés dans le bulletin de Cosne s'appliquent tous à la ville de La Charité, et comprennent ceux qui ont été constatés du 19 au 23 juillet.

La France a encore perdu aujourd'hui une de ses vieilles gloires, et ce qui est peut-être plus beau et plus rare, une des plus intactes, le maréchal Molitor, grand-chancelier de la Légion d'Honneur, le vainqueur de Schwitz, de Mütten et de Glaris. C'est à ce dernier combat qu'il soutint avec sa seule brigade, le choc des armées russe et autrichienne, commandées par Sava-row. Sommé par elles de se rendre : « C'est vous qui vous rendez », leur répondit-il, et il tint parole. Les témoignages les plus flatteurs de Masséna, Moreau, Macdonald, ces braves des braves, sont des titres de gloire ; ses victoires furent ses seuls titres à l'avancement.

Le maréchal Molitor était né à Hayange (Moselle), le 7 mars 1770. Fils d'un ancien militaire, il finissait ses études lorsque la Révolution éclata. Quand la jeunesse française fut appelée à la défense des frontières, il se présenta comme simple volontaire et fut nommé capitaine du 4<sup>e</sup> bataillon de la Moselle en 1791.

Il fit la campagne de la même année à l'armée du Nord, et celle de 1792 à l'armée de la Moselle. Il fut promu en 1793 au grade d'adjudant-général. Il se signala à la bataille de Wert le 22 janvier 1794. Il commanda une des colonnes qui gagnèrent la bataille de Wissembourg.

Pendant quatre années, il eut part à toutes les opérations sous Pichegru, Kléber, Moreau et Jourdan.

Il fut nommé général de brigade le 30 juillet 1799. Employé à l'armée d'Helvétie, sous Masséna, il battit les Autrichiens dans les combats de Schwytz, de Mütten-Thal et de Glaris ; en 1800, à l'armée du Rhin, il commanda le passage du fleuve, passa dans la première barque avec une compagnie de grenadiers, et culbuta l'ennemi.

A Stokach, il battit les Autrichiens et fit 3,500 prisonniers. Il livra ensuite une foule d'autres combats moins considérables, et reçut pour récompense le grade de général de division, le 6 octobre 1800.

En 1805, à la reprise des hostilités, Molitor se distingua à l'armée d'Italie, et fut nommé grand-officier de la Légion d'Honneur.

En 1808, il commanda l'armée de Poméranie suédoise et reçut cette même année le titre de comte, avec un majorat de 30,000 f. de rentes, et le grand cordon de l'ordre militaire de Bade. Il prit en 1809 une part brillante à la bataille d'Essling.

En 1814, on le retrouve aux combats de Lachaussée, Chalons et La Ferté-sous-Jouarre.

Le général Molitor commanda en chef le 2<sup>e</sup> corps de l'armée des Pyrénées en 1823, et fut, la même année, élevé à la dignité de maréchal de France et nommé pair de France.

C'est en 1847 qu'il fut nommé grand chancelier de la Légion d'Honneur.

CHRONIQUE.

On s'entretient beaucoup dans notre ville, depuis hier matin, de la mort de M. \*\*\*, courtier en soie, décédé, dimanche, dans une propriété qu'il avait à Grémeieux. La rumeur publique attribue cette mort à un suicide qu'on explique par l'état des affaires du défunt.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 13 juillet, a décerné à M. A.-F. Ozanam, auteur des *Etudes germaniques pour servir à l'histoire de France*, le grand prix Gobert, fondé pour le meilleur ouvrage sur l'histoire de France.

Nous applaudissons de tout notre cœur à cet hommage mérité, rendu au savoir de notre illustre compatriote.

— M. Denjoy a déposé sur le bureau de l'Assemblée, trois pétitions émanées d'un grand nombre de commerçants de la ville de Lyon, qui demandent le rétablissement des malles-postes de Marseille à Lyon, de Lyon à Bordeaux et de Bordeaux à Nantes.

Le 19 avril de cette année, l'Assemblée constituante, malgré les efforts de quelques-uns de ses membres, prononça la suppression de ces trois services. Le commerce de Marseille, de Lyon, de Bordeaux, de Nantes, c'est-à-dire d'une bonne moitié de la France, s'en est alarmé. Des pétitions avaient été déjà déposées, et on assure que lors de la discussion prochaine du budget, un grand nombre de représentants se proposent de faire une demande formelle du rétablissement de ces services. Il était impossible de l'obtenir d'une autre manière, et de devancer l'adjudication de ces trois lignes, qui doivent avoir lieu le 1<sup>er</sup> août prochain.

— Un arrêté de M. le préfet du Rhône convoque les électeurs de la Croix-Rousse, pour le dimanche 12 août prochain, à l'effet de nommer les conseillers municipaux qui doivent remplacer le conseil dissous, il y a quelques mois.

— Voici l'estimation des dégâts causés par l'inondation :

Commune de Saint-Etienne,	659,465 fr.
— de Valbenoite,	418,200
— de Rochetaillée,	425,000
— Beaubrun,	12,000

1,214,665 fr.

Il reste à connaître l'estimation des dégâts éprouvés par les communes d'Outrefrens et de Montaud, qui toutefois ne s'élèveront pas ensemble à plus de 15,000 fr.

Les experts n'ont pas encore opéré sur les communes de Saint-Genest-Malifaux et Taran-taize.

Dans cette estimation, ne figurent pas non plus les pertes éprouvées par les propriétaires riverains du Furens, dont les terrains ont été plus ou moins emportés ou ensablés.

On se tromperait grandement si on croyait que les dommages causés par les inondations des 10 et 11 juillet ne s'élèvent pas au-delà de l'estimation ci-dessus. Un très grand nombre de personnes, qui ne figurent pas sur la liste des réclamants, ont éprouvé des pertes considérables, mais leur position de fortune leur permet de les supporter. Ces personnes, mues par un sentiment de désintéressement qui honore, n'ont pas voulu participer à l'indemnité qui aurait pu leur être dévolue, afin que la part fut plus grande pour ceux dont les pertes sont une cause de ruine. (Avenir Républicain.)

— Personne, à Saint-Etienne, n'ignore combien, pendant leur trop court séjour parmi nous, le bon, le brave général Deperron et sa digne compagne ont été prodigues de bienfaits envers les malheureux.

A peine informée du désastre qui venait de nous frapper, Mme Deperron n'a pas voulu rester étrangère au soulagement de tant d'infortunés ; elle vient d'envoyer 200 francs pour les victimes de l'inondation.

C'est un nouveau témoignage de sympathie pour nos misères, et nous sommes heureux de pouvoir le publier. Puisse la reconnaissance du pauvre et les vœux de toute une population pour le bonheur de cette noble famille apporter quelque adoucissement à de poignantes et trop légitimes douleurs. (Idem.)

— A la première nouvelle des désastres occasionnés par le débordement du Furens, l'Administration municipale de Saint-Chamond, agissant spontanément avec le concours simultané du conseil municipal, de MM. les membres du clergé de deux paroisses et du corps d'officiers de la garde nationale, a fait, dans la ville, des quêtes au profit des inondés.

Le produit de ces quêtes, destiné à venir en aide aux plus nécessiteux parmi les victimes de l'inondation de notre ville et des communes suburbaines sans distinction, s'est élevé à la somme de 3,300 fr. qui a été transmise par M. le maire de Saint-Chamond à M. le maire de Saint-Etienne.

Cet acte spontané de sympathie et de bon voisinage ne peut que resserrer encore les liens qui unissent déjà si étroitement les deux populations. (Idem.)

— Un bien triste accident est arrivé, hier, à la descente de la Ricamarie. M. Vallet, directeur de l'octroi à Saint-Etienne, se rendait au Pertuiset, dans sa voiture, en compagnie de trois dames et d'un ami. Arrivé près de la Ricamarie, le cheval a pris le mors aux dents. Une des dames, M. Vallet et son ami se sont précipités hors de la voiture. M. Vallet étant tombé la tête en arrière, a été tué sur le coup ; et la jeune dame a eu une cuisse brisée et l'autre fortement contusionnée. L'ami de M. Vallet n'a pas eu de mal, non plus les deux dames qui sont restées dans la voiture. (Idem.)

— M. Pariat, maire de Feurs, ayant voulu abuser de son autorité pour faire relaxer un électeur arrêté le 22 juillet en flagrant délit de manœuvres électorales, est suspendu de ses fonctions par arrêté du préfet de la Loire.

NOUVELLES DE LA FOIRE DE BEAUGAIRE. — Les affaires ont pris une nouvelle activité à Beaugaire, depuis notre dernier bulletin. Les articles riches tels que dentelles, velours, soieries, bijouterie, quincaillerie fine avaient trouvé peu d'acheteurs pendant les premiers jours. La confiance qui renait partout ; la hausse qui s'est manifestée sur toutes les étoffes de consommation courante et sur les matières premières, ont réveillé les acheteurs, et dès ce moment l'affluence chez les fabricants a été générale. Les châles brochés et imprimés, et les foulards se sont vendus par fortes parties. Les articles de quincaillerie fine, de Paris, les articles de fantaisie sont très demandés en ce moment. Les fleurs artificielles vont bientôt manquer.

Les fabricants de drap, ayant à peu près écoulé tout ce qu'ils avaient apporté en foire, ont commencé à acheter des laines. Il ne s'est fait encore que quelques ventes sur cette matière, mais à la hausse.

Les denrées coloniales sont très-demandées, et les détenteurs maintiennent les prix, qui tendent à hausser, parce que les approvisionnements ne sont pas assez considérables.

Les affaires sur les fers et la quincaillerie de Saint-Etienne sont très actives depuis hier. Les prix sont plus élevés que l'année dernière.

Il a paru hier quelques soies nouvelles sur le marché; les prix pour les trames et les doupions ne seront fixés qu'aujourd'hui.

(Courrier de la Drôme.)

**Nouvelles diverses.**

Les lycées de Paris et de Versailles font, en ce moment, les compositions pour le concours général. La composition en vers de la classe de seconde a fait quelque bruit dans les lycées. Le sujet ou, pour parler le langage technique, la matière, était singulièrement choisie. Elle établissait que l'époque actuelle n'était pas favorable à la poésie. Elle prononçait un jugement sévère contre cette époque, *impia secula*. Elle déplorait la faiblesse et les mauvaises tendances des gouvernants. Elle appelait des temps meilleurs, et évoquait le poète dont la voix prophétique les annoncerait au pays, *melioris temporis prænuntius*.

Beaucoup d'élèves ont fait, sur cette matière, des dissertations politiques. Quelques-uns sont entrés en plein dans la république rouge et le socialisme. Ils attribuaient les malheurs de l'époque à la manière dont la République était appliquée maintenant. Le ministre infidèle, c'était M. Odilon Barrot. Le triomphe du socialisme rendrait seul le pays paisible et prospère.

Le plus grand nombre des élèves ont pris la question d'un tout autre point de vue. Quelques-uns ont mis les embarras et les inquiétudes du pays sur le compte des fautes de la République. Ils ont exprimé le désir et l'espérance d'un changement dans la forme du gouvernement. Ils ont appelé de leurs vœux un prince qui ralliât les partis, qui rétablît la paix publique, et ramènerait, avec le calme des esprits, la fortune de la France.

Nous ne savons comment cela se fait, si cela tient aux entraînements des sentiments des professeurs ou au mérite réel des élèves peu républicains, mais ce sont ces élèves qui ont pris la tête dans le concours. La république rouge n'a ni les prix ni les accessits. (Opinion Publique.)

— On lit dans la Patrie :

« M. le président de la République, accompagné d'une partie du bureau de l'Assemblée législative, des ministres de la guerre, des travaux publics, du commerce et de l'instruction publique, et de plusieurs représentants, partira demain matin pour assister aux fêtes de l'inauguration de la section du chemin de fer de Tours à Nantes, entre Saumur et Angers.

« M. le président, voulant profiter de son voyage dans l'Ouest pour étudier, avec les ministres, les besoins particuliers de ces départements, ira aussi visiter Nantes, dont l'importance commerciale et industrielle ne peut manquer d'appeler l'attention spéciale du gouvernement.

« Le voyage en bateau à vapeur d'Angers à Nantes, à l'usine d'Indret, et, s'il est possible, jusqu'au bassin à flot de Saint-Nazaire, la visite des plus importantes manufactures de Nantes, imprimeront à ce voyage, dans l'intérêt des dé-

partements de l'Ouest, un caractère véritablement utile. »

— Ont été élus représentants dans la Charente-inférieure : M. Eschassériaux, par 27,122 voix ; M. Delajus, par 20,227 voix.

— Un journal allemand raconte l'anecdote suivante qui ne donne pas une haute idée de la propreté des insurgés badois.

Comme les prussiens entraient dans une ville prise d'assaut, des patriotes demandèrent à l'individu chez lequel ils demeuraient, ce qu'ils devaient faire pour dissimuler leur qualité de soldats des corps-francs ?

— Oh ! mon Dieu ! lavez-vous, répondit laco-

quoniquement leur hôte.

— Le Dix Décembre donne les détails qu'on va lire sur la tournée que M. le président de la République va entreprendre dans quelques départements :

« Ainsi que nous l'avons annoncé, la première visite du président de la République sera pour Tours, Angers, Nantes, Saumur, etc. Le président partira de Paris dimanche matin et n'y rentrera que mercredi. Le voyage de Paris à Angers se fera par le chemin de fer, et d'Angers à Nantes par la Loire.

« On fait partout de grands préparatifs. A Nantes, il y aura revue de la garde nationale dans la prairie de Mauves, sur le bord de la Loire, puis banquet sur le cours Henri IV.

« A Angers, on prépare un bal ; à Saumur, un carrousel ; à Tours, un autre bal. Le président de la République se propose de visiter la colonie de Mettray. On parle aussi d'une excursion jusqu'à Epernay, par le chemin de fer de Strasbourg ; d'une autre excursion jusqu'à Tonnerre, par le chemin de fer de Lyon.

« Au Havre, on compte que le président de la République viendra, le 12 août, assister aux régates, et le conseil municipal prépare la fête. »

— Nous avons donné, sur la mort chrétienne de M. James Demontry, des détails qui ont été mis en doute par quelques personnes. En attendant qu'à ces détails nous en puissions ajouter de nouveaux, il nous est permis d'affirmer l'authenticité de ceux que nous avons recueillis. C'est de la famille même du défunt que nous les tenons. (Opinion publique.)

— On lit dans l'Univers :

« On lit dans plusieurs journaux :

« Mgr Cavellini, évêque de Viterbe, est en passage en ce moment à Paris ; il est chargé d'une mission particulière du St-Père pour le Brésil et différents autres Etats de l'Amérique du Sud, où il se rend. »

« Mgr Cavellini, évêque de Viterbe, est un personnage qui n'existe point. L'évêque de Viterbe est un cardinal qui ne porta jamais le nom de Cavellini. Aucune personne, chargée d'une mission quelconque du St-Père, pour le Brésil ou autres lieux de l'Amérique, ne se trouve en ce moment, ni ne s'est trouvée dans ces derniers temps à Paris. Le prétendu Cavellini, évêque de Viterbe et envoyé du St-Siège, si toutefois quelqu'un s'est attribué ces noms et qualités, ne peut être qu'un imposteur. »

— On lit dans le Gazette des tribunaux :

« Le sergent Commissaire, représentant du Bas-Rhin est-arrivé aujourd'hui à Paris par la malle-poste, sous la garde de deux inspecteurs

de police ; il a été conduit immédiatement au dépôt, et, après les formalités d'usage, le préfet de police l'a fait mettre à la disposition du procureur-général près la cour d'appel.

Voici comment a eu lieu son arrestation :

M. Commissaire voyageait par les Messageries Nationales sous le nom de Sébastien. A l'arrivée de la diligence à Saverne, petite ville à 8 lieues de Strasbourg, les gendarmes prirent connaissance de la feuille d'inscription du conducteur, et invitèrent ensuite les voyageurs à exhiber leurs passeports ; il leur fut donné satisfaction par ces derniers, à l'exception d'un seul, M. Commissaire, qui prit le brigadier à part, et lui dit : — Je n'ai pas besoin de passeport, moi, je suis représentant du peuple et voici ma médaille qui pourra prouver mon identité et m'en tenir lieu !...

— Vous me mentez, reprit le brigadier, une médaille au nom de M. Commissaire et vous êtes inscrit sur la feuille sous le nom de Sébastien : cela ne me paraît pas clair....

— Je puis, répliqua le sous-officier représentant, vous prouver que je suis bien le citoyen Commissaire.

En même temps, il lui présenta le congé qui lui avait été délivré par le ministre de la guerre. Le brigadier de gendarmerie, après l'avoir parcouru, ajoute :

— Cette pièce est parfaitement en règle, mais rien ne me prouve qu'elle ne soit pas tombée par hasard entre vos mains ; je me vois donc forcé de vous mettre en état d'arrestation, jusqu'à ce que vous ayez pu justifier complètement votre identité.

M. Commissaire protesta, il invoqua sa qualité de représentant comme devant assurer son inviolabilité, et menaça de faire poursuivre l'attentat dont il était l'objet, mais le brigadier, sans tenir compte des menaces et protestations, se borna à répondre qu'il n'arrêterait pas M. Commissaire, représentant du peuple, mais bien M. Sébastien, qui, au mépris de la loi, n'était pas muni d'un passeport et ne pouvait justifier de son identité, et d'ailleurs, qu'il lui était impossible de supposer qu'un législateur pût commettre un délit de cette espèce. M. Commissaire dut se résigner à passer la nuit dans la prison de Saverne.

Le lendemain matin, le télégraphe annonça que, la veille, l'Assemblée législative avait autorisé les poursuites dirigées contre lui et transmit en même temps un ordre d'arrestation dans le cas où il serait aperçu sur cette ligne.

De provisoire qu'elle était, son arrestation fut déclarée définitive, et M. Commissaire resta à Saverne jusqu'à l'arrivée des deux agents qui l'ont amené à Paris.

— Plusieurs individus ont été arrêtés hier dans le faubourg Saint-Marceau, pour défaut de permission et vente de chansons prohibées, au nombre desquelles se trouvait celle intitulée : *le Bal et la Guillotine*, déferée à la cour d'assises de la Seine, et portée au rôle de la première quinzaine du mois prochain. Ils avaient, par mesure de précaution, établi le dépôt de leurs cahiers chez les marchands de vin voisins, où ils conduisaient les amateurs ; mais cette précaution a été rendue inutile par les agents qui ont saisi toutes les chansons chez les divers dépositaires.

— Une question très-grave vient d'être soulevée aux Etats-Unis : M. Smith, gouverneur de la Californie, après avoir inutilement défendu la recherche de l'or comme contraire aux lois de l'Union, a fait arrêter et mettre en prison plusieurs étrangers qui se livraient à ce travail. Cette mesure a été l'objet d'énergiques réclamations adressées au cabinet de Washington. Parmi les individus arrêtés se trouvent deux ingénieurs anglais et un russe.

**Gaz de Turin.**

Le conseil d'Administration de la compagnie du Gaz de Turin, a fixé à 51 fr. par action le dividende du premier semestre de 1840. Ce dividende sera payé à Lyon, sur la présentation des titres, chez MM. veuve Guerin et fils, rue Puits-Gaillot, 51, à partir du 1<sup>er</sup> août.

De toutes les préparations données pour dentifrices, il en est peu qui jouissent d'une efficacité plus constante que l'**Eau Désirabode** qui, parfaitement appropriée à ses usages, ne se borne pas à blanchir les dents, mais les préserve de l'action rongante du tartre, arrête la carie et maintient les gencives dans un état constant de fraîcheur. Aussi nous sommes-nous empressés de mentionner l'**expression favorable qu'a faite à son égard la circulaire ministérielle**. Prix du flacon, 2 et 5 fr. — Dépôt à Lyon, PETIT, place des Carmes, 4 ; BRUN, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, 8.

**CONDITION DES SOIES du 30 juillet.**

Nombre des ballots entrés à la Condition : 56.  
Grèges . . . . . 10  
Ouvrées . . . . . 46  
Dernier numéro placé, 1921

**Observations météorologiques, du 31 juillet, par Berthiot opticien, quai des Célestins, 48.**

Midi. — Therm. 27 degrés. — Barom., 750 degrés. — Hygrom., 65 degrés. — Vents, Sud. — Giel, incert. — Hauteur des rivières, Rhône, 1 m. 10. — Saône, 0 m. 80.

**BOURSE DE LYON DU 30 JUILLET 1840.**

	COMPTE	DU 31	DU 15
Rentes. { 5 0/0 . . . . .	87 75	87 93	88 ..
{ 5 0/0 (coupures). . . . .	..	..	..
{ 3 0/0 . . . . .	..	..	..
Orléans. . . . .	..	755 ..	..
.. d. 10 . . . . .	..	..	..
Rouen. . . . .	..	548 75	..
.. d. 10 . . . . .	..	..	..
Marseille. . . . .	191 25	..	196 25
.. d. 10 . . . . .	..	..	..
Vierzon. . . . .	..	..	..
.. d. 10 . . . . .	..	..	..
Nord. . . . .	..	420 ..	421 23
.. d. 10 . . . . .	..	..	421 25
Chemin de Saint-Etienne. . . . .	..	..	..
Loire. . . . .	..	283 75	285 ..
.. d. 10 . . . . .	..	..	287 50
Banque. . . . .	..	..	..
Ponts sur le Rhône. . . . .	..	..	..
Obl. des fonderies. . . . .	..	..	..
Obligations de la Loire. . . . .	..	..	..
De l'Horre . . . . .	195 ..	..	..
Oblig. du Piémont (n. ém.) . . . . .	..	..	..

Le Gérant, HONORAT

**Annonces diverses.**

**LIBRAIRIE DE GUYOT FRÈRES.**  
Hôtel de la Manécanterie, rue de l'Archevêché, 2, et grande rue Mercière, 59.

**Distribution des Prix.**

**MORALE EN ACTION,**

OU

**LES BONS EXEMPLES,**

Ouvrage exécuté sous la direction de M. Benjamin Delessert et de M. le B<sup>re</sup> de Gérando, illustré de 120 dessins, par Jules David, gravés par Chevin ;

**1 magnifique volume grand in-8 :**

Jolie mi-reliure. . . . . 11 fr. 50 c.  
Et percaline, doré sur tranche. 42 50

**Matelasserie par ventilation**

Restauration et purgation des couches. — 1 fr. le matelas ordinaire, pris à domicile ; 75 c. apporté. On se transporte à domicile.

**M<sup>re</sup> BUSSAC**, inventeur de la Matelasseuse, confectionne tous les accessoires de literie : sommiers, coussins, etc., rue de l'Archevêché, 5. Ventilation et fumigation des matelas, rue Sainte-Claire, 9 (près Ainay).

Cette Matelasseuse, du prix de 60 à 150 fr., convient à tous les grands ménages ; elle est fine trousse pour les fabriques de laines, crins, etc. Son travail délicat la rend supérieure. 910

**L'OPINION PUBLIQUE, JOURNAL QUOTIDIEN.**

RÉDACTEURS EN CHEF { Politique : M. Alfred NETTEMENT.  
Littérature : M. DE PONTMARTIN.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

Y compris le supplément hebdomadaire, un an : 45 fr. Six mois : 24 fr. Trois mois : 15 fr.  
Sans le supplément, un an : 38 fr. Six mois : 20 fr. Trois mois : 11 fr.

Les demandes d'abonnement accompagnées d'un mandat de poste ou de toute autre valeur sur Paris doivent être adressées franco, au caissier du journal, rue Talbot, 10.

Les abonnements datent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois.

**Fabrique de Bandages** et instruments de chirurgie de **Francisque FAURE**, place de la Platière, 12, Lyon. Grand assortiment de Bandages anglais et français. Suspensoirs en soie, sans sous-essues, Clyso-pompes et Clysoirs en tous genres, Cornets acoustiques, Chaussons de santé, Bas laces pour varices, Plaques à cautères en tous genres, Appareil pour favoriser l'allaitement des enfants, Le tout à des prix modérés. 800

**MÉDAILLE D'HONNEUR**

DE L'ACADÉMIE D'INDUSTRIE.

**BANDAGE HERNIAIRE**

A pelote mécanique, sans sous-cuisses.

Approuvé par la Société de médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la

pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs, **GOLAY, père et fils**, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, n. 41. 774

**A LOUER**, à Saint-Alban, près Montplaisir, belle maison de campagne meublée, composée de douze pièces, avec pavillon, billard, écurie, fenil, remise, parterre, treillages, bois anglais, avec jouissance d'un vaste clos.

S'adresser à M. Dupont, rue de la Liberté, 18, de dix heures à deux heures. 885

**A louer présentement,**

VASTE MAISON, propre à un établissement d'éducation ou autre, avec cour, jardin, ter-

rasse, salle d'ombrage, lavoir, eaux vives abondantes arrivant jusqu'à la cuisine, etc.  
Montée Saint-Barthélemy, n° 38. S'y adresser. 529

**POLIAFFILOIR DU SEUR BOUTON,**

Breveté sans garantie du Gouvernement.



**Nouvel Instrument** pour l'affilage des rasoirs. Ces appareils est à quatre surfaces composées d'une pierre artificielle et d'un **Poli-hercier** métallique d'un effet étonnant pour repasser soi-même ses rasoirs. On peut en venir faire l'épreuve avec les rasoirs les plus émoussés ; il suffit de quelques secondes au moins habile pour en obtenir un tranchant parfait, et pour plus de confiance, on ne paiera l'instrument qu'après être convaincu de la vérité ; par ce moyen, le public sera à même d'apprécier à sa juste valeur un procédé qui se recommande lui-même, et qui vaut à son inventeur des commandes toujours plus nombreuses.

Prix fixe : 3 fr. et 5 fr.

S'adresser rue des Célestins, 6, au 2<sup>e</sup>, allée du boulangier, chez l'inventeur, où l'on trouvera aussi de très beaux et très bons rasoirs à 1 fr. 75 c., et au-dessus. Le tout à l'épreuve. 669

Un dépôt est établi, aux mêmes conditions, chez M. Gondard neveu, place Bellecour, 49.

**CHOCOLATS FINS.**

GUÉRIN-BOUTRON,

Boulevard Poissonnière, 27, à Paris. Se trouvent dans les premières maisons d'épiceries et pharmacies. 968

LYON. — Imprimerie de GUYOT, rue de l'Archevêché, 2